

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 25 mai 2024

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 14 mai 2024, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

- Mmes Nadine CHRIST, Dominique CONVERSIN
- Mrs Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Michel PERSONNIER, Philippe ROUSSIAUX

Absents excusés :

- Mme Marine THOMAS, pouvoir donné à Mr Franck DE DEMO
- Mr Grégory AUBERT, pouvoir donné à Mr Michel PERSONNIER

Absente

- Mme Sylvine CHALLET
- Mr Samuel HAKIMI

Secrétaire de séance :

- Mr Philippe ROUSSIAUX

La séance débute à 20h38.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 03 avril 2024**

Abstention	0	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : acceptation de la subvention pour l'abribus**

Le maire informe que le 22 avril 2024, nous avons été notifiés par la Communauté de Communes de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1057,50 € pour la réfection de notre abribus. Cette

subvention avait été sollicitée le 15 mars 2023 dans le cadre du Fonds communautaire d'aide à l'investissement des communes.

Il est demandé au conseil d'approuver la perception de cette subvention.

Abstention	0	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

- **Organisation des opérations de vote du 9 juin 2024**

Pour info : A ce jour, 99 électeurs sont inscrits à Curley. Depuis la dernière liste arrêtée :

14 radiations

7 inscriptions

1 électrice est inscrite mais non active du fait qu'elle n'aura 18 ans qu'après le scrutin du 9 juin 2024.

Panneaux électoraux

27 mai : date limite pour l'installation des panneaux électoraux.

Mr Jany nous autorise à les apposer sur le mur de sa maison (rue Chazelles et rue de la Mairie)

38 listes sont officiellement inscrites, ce qui va nécessiter la mise en place de 19 panneaux. Chaque liste doit pouvoir coller une grande affiche (A2) et une plus petite (A3). Le maire indique que nous disposons de 10 panneaux standard (métalliques) et 5 panneaux de secours en bois ; il en manque donc 4.

Mr De Demo propose de fabriquer et fournir les 4 panneaux manquants.

L'installation aura lieu samedi 25 à partir de 9h00.

Hors séance :

Il s'avère que plusieurs communes ont installé les panneaux habituels, mais divisés en 4 parties laissant ainsi la possibilité pour chaque liste de coller seulement une affiche au format A3.

Nous décidons de faire de même.

Tenue du bureau de vote

Il est demandé à chaque membre du conseil de positionner ses horaires de disponibilité.

Rappel : *La fonction d'assesseur est l'une des missions des conseillers municipaux. En conséquence, un conseiller municipal ne peut pas refuser, sauf excuse valable, d'être assesseur sous peine d'être démis d'office de ses fonctions par le tribunal administratif.*

Plusieurs administrés se sont proposés pour tenir le bureau de vote (ce dont le conseil se félicite), permettant ainsi de pallier l'absence (justifiée par ailleurs) de certains conseillers.

Les créneaux de 8h00 à 18h00 sont donc assurés avec 2 assesseurs présents.

Composition du bureau de vote

Pour mémoire, le bureau est composé d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire et de deux assesseurs. Le bureau est présent à l'ouverture et à la fermeture du bureau de vote.

Définitions :

- Assesseur : chargé de faire signer la liste d'émargement et estampiller les cartes électorales.
- Secrétaire : rédige le procès-verbal.
- Scrutateur : Un scrutateur ouvre les enveloppes de vote une à une, déplie le bulletin et le passe à un autre scrutateur qui le lit à voix haute et intelligible. Les noms portés sur les bulletins sont relevés sur des feuilles préparées à cet effet par au moins deux scrutateurs.

- **Délibération : Transfert exceptionnel du bureau de vote**

Vu le nombre de listes (38) et le format des bulletins de vote (A4), il est apparu que le bureau de vote habituel situé à la mairie ne permettra pas la mise en place d'une table de décharge avec 2 lignes de 19 listes.

Le maire, après avoir consulté les services de la préfecture, informe le conseil qu'il est encore possible de déplacer exceptionnellement pour ce seul scrutin le bureau de vote actuel, situé à la mairie, vers la salle EOLE.

Un isolement sera aménagé dans le local technique de la salle, fermé par un rideau, équipé d'une table pour poser les bulletins et une poubelle pour les bulletins non retenus.

Il est demandé au conseil d'approuver le déplacement exceptionnel du bureau de vote vers la salle EOLE, et d'autoriser le maire à en faire officiellement la demande à la préfecture de Dijon :

Abstention	0	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

Hors séance :

La préfecture a pris, en date du 24 mai 2024, un arrêté autorisant le transfert du bureau de vote de Curley à la salle EOLE.

- **Tour de France**

Décoration du village

Plusieurs réunions se sont tenues avec le Conseil Départemental et la préfecture. Un petit guide pour les maires nous a été communiqué (voir annexe).

Parc Evasion organise des animations et un espace de restauration. Plusieurs exposants seront également présents sur site (Ets Delin, Ferme Fruits Rouges entre autres).

Un permis d'aménager a été demandé pour la finalisation du parking du côté Chamboeuf. La réalisation de l'autre parking (côté Chambolle) est en suspens (procédure administrative de la DDT).

L'amicale de Curley prévoit un certain nombre de décorations. Des consignes ont été données afin d'assurer la sécurité des coureurs (pas de rubalise, pas de décorations suspendues au-dessus du parcours, fixation des décorations, etc...).

Stationnement

Le maire a réalisé une page internet spécifique afin d'informer les visiteurs quant aux espaces de stationnement et des animations. Le lien ci-dessous :

<http://www.curley.fr/index.php?PG=tdf2024.php>

L'idée est de rediriger un maximum de véhicules vers le parking du parc de loisirs. On réserve toutefois quelques espaces de stationnement dans et aux alentours du village.

Le maire suggère de positionner des panneaux d'information aux entrées du village avec un QR Code qui renvoie vers notre page internet.

⇒ Le contenu de cette page reste à finaliser.

Le conseil se met d'accord sur les espaces disponibles au stationnement des visiteurs. Pour résumer :

- Rue du Crépuscule, rue de la Mairie et rue Chazelles : réservés aux riverains du parcours ;
- Carrefour de ces trois rues : réservé au retournement des véhicules ;
- Rue de Chazan : stationnement d'un seul côté, jusqu'à la salle EOLE ;
- Salle EOLE : parking ouvert, mais avec des précautions pour interdire l'accès au préau ;
- Point d'apport volontaire : disponible (le dépôt des recyclables sera impossible ce jour-là) ;
- Chemin vert et chemins alentours : disponibles si la météo le permet.

Sanitaires

Le département nous invite à prévoir des sanitaires temporaires sur la commune.

Le maire considère que, même si nous ne savons pas combien de spectateurs vont venir dans le village, il faut prévoir des sanitaires (sauf à ouvrir l'Espace de rencontres, avec les inconvénients que cela comporte). Il faut toutefois noter que cet évènement n'aura aucune retombée économique pour la commune.

Des devis ont été demandé à diverses sociétés.

Premiers chiffrages pour 2 cabines (homme/femme):

Kiloutou (devis par téléphone) :	514,00 € HT
WC Loc :	463,72 € HT
Algeco :	1990,84 € TTC (minimum de jours requis)

Mr Personnier suggère d'impliquer l'association de chasse qui sera seule à retirer des bénéfices de l'évènement. Le maire va prendre contact avec son président.

Le maire va également solliciter le département pour soit une aide financière, soit l'adhésion à une location groupée, soit une mise à disposition gratuite comme cela sera fait à L'Etang-Vergy.

Si on considère que l'étape va traverser 7 villages (hors départ et arrivée), la mise à disposition de 4 cabines par village ne coûterait que 14.000 Euros, ce qui semble faible par rapport aux budgets investis par le département pour cet évènement.

• Questions diverses

Travaux 3 Cours

Une période de 15 jours est restée sans activité aucune. Un recadrage a été fait ce mardi 21 avec la maîtrise d'œuvre.

Questions de Mme CHRIST

- Je demande l'autorisation de créer un coin enfant avec tapis de mousse et quelques livres de récupération.

Pas d'opposition des membres présents.

- Pour le futur, ne pourrait-on pas créer une boîte à livre sous le préau ?

Effectivement, il s'agit du seul endroit abrité qui le permettrait. Pas d'opposition, mais fléchage à prévoir pour inciter les intéressés à s'y rendre.

- Dans le futur, pour profiter de la nature, ne pourrait-on pas créer un circuit balisé jaune qui fasse le tour de la commune.

Mme Conversion précise que nombre des chemins envisagés sont privés et qu'il faudra demander l'autorisation aux propriétaires. Elle note également que les lignes de bois ne sont pas toutes entretenues par les chasseurs. Mr Personnier confirme que cette obligation est intégrée au bail de chasse.

Le maire propose de confier ce projet à Mr Aubert à son retour.

- Formation ouverte à tous les habitants sur l'utilisation du défibrillateur

Cette formation a été prévue lors de la signature du contrat mais n'a jamais été mise en œuvre. Il est vrai qu'elle serait bénéfique avant l'arrivée des spectateurs du Tour de France.

Le maire va vérifier la date de maintenance pendant laquelle cette formation pourrait être dispensée.

- Suggestion de Mme Conversin

Mme Conversion propose de réaliser quelques fléchages en bois pour indiquer notamment la position du défibrillateur. Le maire précise que nous avons des plaques signalétiques mais qu'il nous faudrait effectivement des supports. Ceux-ci avaient été initialement prévus au budget 2024, mais ont été reportés en 2025 au profit d'autres priorités.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h10.

oOo

Approbation

Date 26 juin 2024

Votants : 10

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Le(la) secrétaire



Date de publication 01/07/2024

Le maire

